

Renvoi au comité de Sûreté générale de l'adresse de la société populaire de Ploërmel (Morbihan), lors de la séance du 27 vendémiaire an III (samedi 18 octobre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité de Sûreté générale de l'adresse de la société populaire de Ploërmel (Morbihan), lors de la séance du 27 vendémiaire an III (samedi 18 octobre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIX - Du 18 vendémiaire au 2 brumaire an III (9 au 23 octobre 1794) Paris : CNRS éditions, 1995. p. 248;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1995_num_99_1_17766_t1_0248_0000_12

Fichier pdf généré le 07/10/2019

« Contens de cultiver nos champs, nous nous assemblons paisiblement, tous les décadis, pour méditer vos lois bienfaisantes et admirer vos sublimes travaux. Chacun émet librement son opinion, et nous ne connûmes jamais de meneurs parmi nous.

Tous les coups qui vous sont portés nous sont portés personnellement : jugez si nous avons frémi en apprenant l'assassinat du représentant Tallien.

Vous êtes notre unique point de ralliement, nous n'en connoîtrons jamais d'autre ; et nous vous jurons de répandre jusqu'à la dernière goutte de notre sang pour votre conservation. »

Cette société invite la Convention à faire rentrer dans le néant tous les robespierristes, en décrétant la liberté de la presse, qu'ils craignent tant, et en faisant marcher le gouvernement révolutionnaire sur des principes d'égalité, de justice et d'humanité.

Elle invite encore la Convention à envoyer dans chaque département un de ses membres, pour y diriger l'esprit public, et y atterrir toutes les petites factions, fruit de l'esprit de domination et d'égoïsme.

La mention honorable et l'insertion au bulletin sont décrétées (23).

12

L'agent national du district du Mur-de-Barrez [Aveyron] annonce que les biens nationaux continuent à se vendre avec succès ; que plusieurs lots, estimés 39 370 L, se sont vendus 116 775 L.

Insertion au bulletin, renvoi au comité des Finances (24).

13

L'agent national du district de Mauriac [Cantal] fait part à la Convention nationale que plusieurs biens, estimés en détail 110 607 L, ont été vendus 414 735 L.

Insertion au bulletin, renvoi au comité des Finances (25).

14

La société populaire de Ploërmel [Morbihan] exprime son indignation contre les hommes de sang, qui, pleins de projets oppressifs, osent proposer de se rallier et de s'étayer des sociétés populaires, pour replacer l'affreuse terreur à la place de la

justice et de l'humanité ; respect à la Convention nationale, dit-elle, et guerre à mort aux tyrans, aux traîtres et aux fripons ; justice aux amis de la patrie, gouvernement révolutionnaire jusqu'à la paix.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité de Sûreté générale (26).

Les citoyens composant la société populaire de Ploërmel, département du Morbihan, expriment à la Convention nationale leur indignation contre les êtres farouches, encore dégouttant de sang, disent-ils, et pleins de projets oppressifs, qui osent proposer de se rallier et de s'étayer des sociétés populaires, pour tracer à nos représentants une marche rétrograde et s'empresse de rétablir un système affreux de terreur à la place du règne des lois et de la justice, et qui, pour parvenir à ce but, emploient des adresses controuvées et démenties, des calomnies contre les représentants du peuple nouvellement délégués dans les départements où ils portent la consolation et le bonheur, et des apologies outrées d'une société célèbre, mais quelques fois égarée par des factieux. Ils terminent par inviter la Convention à rester à son poste (27).

15

Le conseil-général de la commune de Montdidier [?] félicite la Convention nationale sur ses travaux, et sur les principes manifestés dans son Adresse aux Français.

Mention honorable, insertion au bulletin (28).

[Le conseil général de la commune de Montdidier à la Convention nationale, le 24 vendémiaire an III] (29)

Représentants du peuple français,

Nous avons tous dans le cœur les principes que vous avez proclamés dans votre dernière adresse au peuple : sa lecture nous a comblé de joie, soyez bien persuadés que tous nos concitoyens ne connaissent d'autre point de réunion que la Convention ; malheur aux intrigants qui ont d'autres sentiments.

Continuez, représentants, à poursuivre les fripons, tous les sectaires qui veulent déchirer le sein de leur patrie ; que la justice reste à l'ordre du jour, et que le gouvernement révolutionnaire affermisse les bases du bonheur public ; votre attitude ferme nous électrise, et nous nous reconnaissons pour ces vieux patriotes qu'on a voulu intimider par la terreur ;

(23) *Débats*, n° 756, 405. *Moniteur*, XXII, 276.

(24) P.-V., XLVII, 232. *Bull.*, 6 brum. (suppl. 2).

(25) P.-V., XLVII, 232. *Bull.*, 6 brum. (suppl. 2).

(26) P.-V., XLVII, 232.

(27) *Bull.*, 29 vend. (suppl.). *M. U.*, XLV, 41.

(28) P.-V., XLVII, 232. *Bull.*, 29 vend. (suppl.).

(29) C 321, pl. 1348, p. 6. *M. U.*, XLV, 41.